

# ASSOCIATION FORESTIERE de la Vallée de Villé

Président : Roland RENGERT

## BULLETIN D'ADHESION 2021

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

Téléphone :  Portable :

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### 1. Demande l'adhésion :

- ✓ A l'Association Forestière Doller et Thur. Cette adhésion permet également d'être membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- ✓ Au Syndicat des Forestiers Privés d'ALSACE qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE).

### 2. Déclare pour l'année 2021, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
<b>TOTAL DE LA SURFACE</b>	

**IMPORTANT** : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

### 3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous(\*) :

**17 €** pour une surface inférieure à 5,00 ha (dont 8,50 € pour l'Association, **6,50 €** pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

**26 €** pour une surface comprise entre 5,00 et 9,99 ha (dont 16,00 € pour l'Association, **8,00 €** pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

(\*) Assurance Responsabilité Civile comprise en formule exploitant.

Avec un chèque bancaire de \_\_\_\_\_ € (à l'ordre de l'Association Forestière de la Vallée de Villé) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Signature :

**Bulletin et chèque à retourner au trésorier :**

Monsieur Jacques DEYBRE  
68 rue Hauchirelle  
67220 LALAYE

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association